

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

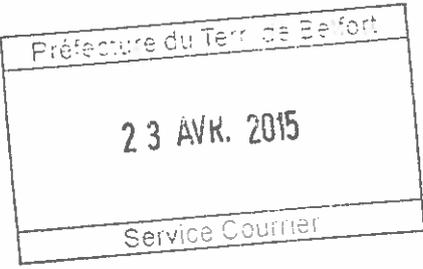
2015-03-10C – Service ordures ménagères-Affectation du résultat
Rapporteur : André HELLE

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,
Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 417 027.46 € (quatre cent dix sept mille vingt sept euros et quarante six centimes);
Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 37 544.91 € (trente sept mille cinq cent quarante quatre et quatre vingt onze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 152 608.86 € (cent cinquante deux mille six cent huit euros et quatre vingt six centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe du service ordures ménagères au compte 001 pour un montant de 37 544.91 € (trente-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-onze centimes),
- d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe du service ordures ménagères la somme de 115 063.95 € (cent quinze mille soixante-trois euros quatre-vingt-quinze centimes),
- de reporter au compte 002 du budget annexe service ordures ménagères la somme de 301 963.51 € (trois cent un mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et deux centimes).

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p> 
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2015 Et publication ou notification le 23 AVR. 2015</p>	
<p>Le Président,</p> 